



Beschluss

Décision 8 DEC. 1986

Decisione

2043

MALI : Programme d'appui à la foresterie du Mali
 Phase 1987-1989

Vu la proposition du DFAE du 24 novembre 1986

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

Une assistance financière et technique en faveur du Mali de Fr. 14'952'500.-- est accordée pour la poursuite du programme d'appui à la foresterie du Mali (phase 1987-89). Ce montant est imputé au crédit de programme de Fr. 1,8 milliard pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 18.9.1984). Les dépenses découlant de cet engagement iront à la charge de la rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire :

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	7	-
		EVED		
		BK		
X		EFK	2	-
X		Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 24 novembre 1986

AU CONSEIL FEDERAL

MALI : Programme d'appui à la foresterie du Mali
Phase 1987-1989

I

Cette proposition recommande l'octroi d'un crédit non remboursable de Fr. 14'952'500.-- destiné à appuyer financièrement et techniquement les efforts faits par le Service des Eaux et Forêts du Mali, tout particulièrement au sud du pays, pour lutter contre la désertification par la protection et l'aménagement de ses ressources forestières et pour former le personnel qualifié dont il a besoin à cet effet.

II

INTRODUCTION

Dans un pays tel que le Mali, entièrement agricole et situé dans l'écosystème fragile des zones aride et semi-aride, la forêt et les arbres sont appelés à jouer un rôle de première importance. En effet:

- 90% de l'énergie consommée provient du bois et est utilisée pour la cuisson des aliments.
- Les multiples produits des arbres (bois pour la construction; écorce, feuilles, fruits et racines pour l'alimentation et la préparation de médicaments) font partie des habitudes de consommation des populations rurales.
- L'arbre et les forêts en général sont nécessaires au Sahel pour le maintien d'un équilibre écologique propice aux activités humaines et pour lutter contre une dégradation très grave de l'environnement qui pose à long terme le problème de la survie des populations dans la zone.

De plus, en raison de l'accroissement démographique naturel et d'un flux de population important du nord vers le sud du pays dû à la sécheresse persistante dont souffre le Mali depuis plus de 15 ans, le sud du Mali, zone d'implantation de l'action décrite ci-après, est soumise à d'intenses pressions qui rendent d'autant plus urgents la préservation de la forêt naturelle et l'aménagement du territoire.

Le service forestier malien, qui a été mis en place vers 1935 par l'ancienne puissance coloniale, reste caractérisé aujourd'hui par un rôle répressif prononcé. Toutefois, depuis les années 1970, il évolue vers un rôle plus constructif de service technique et d'encadrement du monde rural.

Lancé en 1981, ce qui s'est appelé jusqu'à présent "Projet Forestier de la Région de Sikasso" (PFRS) se compose de plusieurs actions complémentaires les unes des autres et a pour but l'aménagement progressif, dans une perspective agro-sylvo-pastorale, de la région en question et le rétablissement d'un équilibre satisfaisant entre les besoins de l'homme en produits forestiers et les ressources disponibles. Au-delà de ses spécificités rappelées au chapitre suivant il se distingue par quelques traits particuliers:

- . sa référence à l'environnement: il fait partie des efforts qui sont faits au Mali pour lutter contre l'érosion et la désertification.
- . l'accent mis sur l'association de la population aux actions entreprises de manière à ce qu'elle fasse autant que possible siennes les dites actions.
- . le souci de contribuer à l'évolution du service national des eaux et forêts vers des conceptions accordant une plus large place à l'éducation de la population.

Depuis 1981 jusqu'à ce jour, il a été libéré en faveur du PFRS 16,5 millions de francs en aide financière.

A cette aide financière se sont ajoutés trois crédits de coopération technique totalisant 8,78 millions de francs. Sur les 25,28 millions de francs engagés, environ 21,5 auront été dépensés au terme de la première phase le 31.12.1986.

Considéré globalement, le bilan du PFRS est encourageant. Après une période de difficultés sérieuses liées en grande partie à une planification basée sur une mauvaise connaissance des ressources forestières de la Région de Sikasso et des conditions de base d'exécution du projet en général, il a été possible de surmonter ces difficultés et, à partir de là, non seulement d'obtenir des résultats concrets intéressants mais également de concevoir pour la période à venir un programme dont les structures et les éléments concrets sont mieux adaptés aux besoins et potentialités du pays.

III

LE PROJET

1. Localisation

Le Projet Forestier de la Région de Sikasso (PFRS), rebaptisé pour la phase à venir "Programme d'Appui à la Foresterie du Mali" (PAFOMA), est basé principalement à Sikasso, chef-lieu de la Région. Le Centre de formation qui lui est rattaché est situé hors de la dite région, près du village de Tabacoro à quelque 40 km de la capitale Bamako et 400 km de Sikasso.

hLa zone d'intervention du projet couvre la Région de Sikasso, laquelle a une superficie de 77'000 km² (soit près de deux fois celle de la Suisse) et compte 1,3 million d'habitants. Le Centre de Tabacoro, quant à lui, est un établissement d'enseignement national (voir carte du Mali et de la Région de Sikasso en annexe).

2. Activités et structure

Les activités du projet consistent à :

- classer des terrains d'après leur vocation et créer des réserves de végétation naturelle sous forme de forêts classées,
- prendre les mesures nécessaires pour exploiter, protéger et mettre en valeur ces forêts classées (notamment par la réalisation de reboisements domaniaux),
- sensibiliser la population rurale à la dégradation de son environnement,
- encourager et aider cette population à entreprendre des reboisements villageois et à protéger et mettre en valeur les restes de forêts naturelles situées près des villages,
- former au niveau national des agents techniques de terrain dans une optique correspondant aux nouvelles tâches du service forestier malien.

Les activités du projet sont régies par un Plan Directeur complété par des Plans d'Opération annuels plus détaillés.

Le projet intègre des apports de coopération financière et de coopération technique. Les éléments de coopération financière sont destinés à couvrir des dépenses de fonctionnement, d'infrastructures et d'équipement. L'engagement des fonds s'effectue selon le principe de la cogestion et sur la base des plans d'opération annuels approuvés par les parties malienne et suisse.

La partie suisse prête, à titre complémentaire, une assistance technique à l'exécution du projet sous forme de bourses pour les cadres nationaux, de consultations diverses et de mise à disposition d'experts. Le rôle des experts (10 actuellement) est d'apporter un appui à la mise en oeuvre des actions et d'assurer des tâches de formation, de conseil et de contrôle de l'utilisation des fonds d'aide financière.

Géré par la DDA elle-même jusqu'en 1983, le projet a été ensuite donné en régie à l'organisation privée INTERCOOPERATION (Berne).

3. Résultats

Au nombre des résultats entrant dans le bilan de la phase 1981-1986, on retiendra particulièrement :

- la couverture photographique et cartographique de 400'000 ha de forêts
- l'élaboration de propositions de classement de forêts portant sur 360'000 ha
- la réalisation de 800 ha de plantations industrielles
- la construction des infrastructures (bureaux, garage et dépôts) de l'entreprise para-étatique d'aménagement créée pour les besoins du projet (Opération d'Aménagement et de Reboisement de la Région de Sikasso)

- l'ouverture de pare-feux pour 15'000 ha de forêts
- la mise en place d'infrastructures au niveau des 7 Cercles que compte la Région de Sikasso (pépinières, bureaux et logements pour les agents du service des eaux et forêts)
- la plantation d'environ un millier d'ha intéressant 320 villages
- la réalisation d'une école et d'un internat abritant 50 élèves et le personnel d'encadrement nécessaire
- la formation, selon un programme d'enseignement rénové, de deux promotions d'agents techniques mises à disposition de l'administration malienne.

En ce qui concerne les méthodes de réalisation, il faut relever les procédures de concertation introduites pour la planification et le suivi opérationnel et financier du projet: elles en font un modèle de collaboration entre les parties malienne et suisse ainsi que d'association des responsables des opérations à la prise des décisions.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation conjointe en septembre - octobre 1985. En mars 1986, les deux parties ont défini, sur la base des conclusions du rapport d'évaluation, les lignes directrices de la phase suivante. Puis a été élaborée une proposition de Plan directeur qui a été discutée et amendée au mois d'octobre 1986. C'est ce nouveau Plan directeur qui constitue la trame du projet pour les trois années à venir.

4. Phase 1987-1989: réorientation générale du projet et contenu des différentes interventions

- 4.1. L'action prévue contient des changements importants par rapport à sa structure (voir nouvel organigramme en annexe) et à son orientation actuelles. Ces changements ont été dictés par une volonté partagée de l'intégrer davantage dans les services techniques officiels et de mieux l'adapter aux réalités.

Le Plan directeur 1987-89 est l'aboutissement de réorientations progressives du projet, en particulier de l'OARS (Opération Aménagement et Reboisement de la Région de Sikasso). Conçue au départ comme une entreprise destinée à s'autofinancer, cette Opération devait certes aménager les forêts classées mais surtout réaliser, entretenir et exploiter des plantations industrielles et en commercialiser les produits. Il est apparu depuis lors que les volumes de bois exploitables des forêts classées étaient dérisoires et que les plantations industrielles non seulement posaient des problèmes écologiques mais se caractérisaient par des rendements en général décevants. Il fallait donc repenser la vocation de l'OARS, ce qui a été fait lors de l'évaluation conjointe de 1985. Aussi est-il convenu aujourd'hui de donner effectivement la priorité à l'équilibre agro-sylvo-pastoral dans la Région de Sikasso par un aménagement et une gestion rationnels des ressources naturelles. Le développement intensif d'une "économie forestière et du bois" ne sera plus, comme au départ, au centre des préoccupations des acteurs du projet. Ce recentrage du programme influence toutes les composantes de celui-ci (nature de la formation et du recyclage, activités de l'OARS et appui à la Direction Régionale des Eaux et Forêts [DREF]).

- 4.2. Le projet d'appui au Centre de Formation Pratique Forestier de Tabacoro, tel que conçu à présent (espacement des cycles de formation: recrutement d'une nouvelle promotion de 25 élèves tous les deux ans seulement, mais adjonction de cours de recyclage professionnel pour les agents déjà titularisés) est à mettre en rapport avec la politique d'allègement de la fonction publique suivie par le Gouvernement du Mali.

Conformément à cette politique, l'Etat malien a dû réduire les engagements de nouveaux fonctionnaires. Aussi n'était-il plus justifié de continuer à former autant d'agents techniques qu'il avait été prévu. En revanche, vu le niveau généralement insuffisant des agents du Service des Eaux et Forêts ainsi que certaines nouvelles orientations de la politique forestière du Mali, il devenait urgent de recycler le personnel déjà en fonction. Il a donc été retenu comme solution de combiner formation et recyclage de manière appropriée.

- 4.3. L'Opération Aménagement et Reboisement de la Région de Sikasso (OARS) sera désormais surtout, au lieu d'une entreprise économique et commerciale, une opération de développement qui visera plus que jusqu'à présent "le rétablissement et/ou le maintien de l'équilibre agro-sylvo-pastoral dans la Région de Sikasso, tout en participant au développement de l'économie forestière régionale".

De façon plus précise, cette option se traduira par plusieurs réorientations:

- l'OARS ne fera de nouvelles plantations industrielles qu'exceptionnellement, c'est-à-dire seulement là où les conditions, tant du point de vue économique qu'écologique, seront de toute évidence propices à ce genre d'entreprise. En effet, l'OARS sera avant tout chargée de programmes d'aménagement et d'expérimentation en sylviculture dans les forêts naturelles.
- bien que ne pouvant pas être abandonnés pour diverses raisons (difficultés techniques, manque de main d'oeuvre, existence d'un parc d'engins et de véhicules devant être amorti), les travaux mécaniques seront autant que possible remplacés par des travaux manuels;
- il sera accordé une attention particulière à l'intéressement des populations aux travaux selon diverses autres formules que le salariat qui restent à définir et à expérimenter (p. ex. établissement de contrats avec des communautés organisées)
- les activités qui actuellement représentent des charges pour l'OARS et qui ne peuvent être rentabilisées (notamment commercialisation des produits d'exploitation des forêts) seront privatisées

- 4.4. L'appui à la Direction régionale des Eaux et Forêts (DREF) ayant porté jusqu'à ce jour essentiellement sur des reboisements villageois, la tâche première que la DREF aura à accomplir au cours de la prochaine phase sera de promouvoir la responsabilisation et l'autonomie des villageois en ce qui concerne l'aménagement de leur environnement considéré dans sa globalité. Ces options impliquent donc une diversification des activités entreprises (p.ex. interventions dans les domaines de l'apiculture et de la pêche; vulgarisation auprès des familles de fourneaux consommant moins de bois; promotion de techniques culturelles intégrant la plantation d'arbres).

Des informations complémentaires (en partie chiffrées) sur les travaux envisagés et objectifs à atteindre dans les trois projets d'appui constituant le Programme figurent à l'annexe no 4.

5. Moyens à mettre en oeuvre

5.1. Coopération financière

Comme la plupart des infrastructures et des équipements ont été mis en place durant la phase précédente, les moyens requis au titre de la coopération financière pour la phase 1987-89 sont destinés pour environ 2/3 au fonctionnement du programme.

Les investissements prévus consistent principalement en l'achat de véhicules et de matériel complémentaires, ainsi qu'en constructions modestes liées à la décentralisation du programme. L'électrification du CFPF à Tabacoro, envisagée, n'a pas été prise en considération car une décision ferme à ce sujet fait encore défaut. S'il y a lieu, elle fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire d'environ 500'000 francs en temps opportun.

Le crédit de coopération financière couvre aussi, accessoirement, pour une somme de Fr.s. 175'000.--, les frais d'une étude à réaliser en étroite collaboration avec le Gouvernement malien sur le délicat problème de la police forestière, dont les modalités d'application sont perçues par la partie suisse comme une entrave au succès d'un programme dépendant beaucoup de l'éducation de la population.

5.2. Coopération technique

La poursuite du programme exige le concours de 10 coopérants avec tous les frais que cela suppose, des bourses de formation et de perfectionnement pour le personnel malien, l'engagement de consultants pour certaines tâches spécifiques (supports techniques, animation du processus d'auto-évaluation).

6. Budget récapitulatif de l'apport suisse

a) COOPERATION FINANCIERE

Subvention non remboursable pour	
. nouveaux investissements et	
participation à fonctionnement	
du PAFOMA	Fr.s. 7'507'500.--*
. étude sur le problème de	
la police forestière	175'000.--
	<u>Fr.s. 7'582'500.--</u>

b) COOPERATION TECHNIQUE

Experts, consultants,	
bourses de formation,	
frais de régie	<u>Fr.s. 7'270'000.--</u>

TOTAL COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE	Fr.s. 14'952'500.--
	=====

* dont Fr.s. 4'000'000.-- non utilisés sur la phase 1981-86 sont rebudgétisés pour la phase suivante.

Un budget sommaire du Programme et de son financement figure à l'annexe 3.

7. Organisations responsables

Du côté suisse: la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire, laquelle continuera à déléguer la responsabilité de l'exécution du projet à INTERCOOPERATION, Berne, régisseur.

Du côté malien: le Ministère chargé des Ressources naturelles et de l'Elevage (Direction nationale des Eaux et Forêts).

IV

L'Office fédéral des Affaires économiques extérieures et l'Administration fédérale des Finances ont pris connaissance de la présente requête. Ils en recommandent l'acceptation.

V

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

décidé



Pierre Aubert

Annexes:

- 1 - Carte du Mali et de la Région de Sikasso
- 2 - Organigramme du PAFOMA
- 3 - Eléments du budget du PAFOMA et de son financement
- 4 - Indications concernant les travaux envisagés et objectifs à atteindre durant la phase 1987-89

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 p/exécution
- EFD 7 p/connaissance
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) p/connaissance
- EFK 2 p/connaissance
- FINDEL 2 p/connaissance

Pour co-rapport à:

- Département de l'Economie publique
- Département fédéral des finances

à la proposition de crédit
SITUATION DU PROJET FORESTIER no 230-231/86

DE LA REGION DE SIKASSO (P.F.R.S.)

MALI : Programme d'appui à la foresterie du Mali
Phase 1987-1989

Vu la proposition du DFAE du 24 novembre 1986

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

d'accorder une assistance financière et technique en faveur du Mali de Fr. 14'952'500.-- pour la poursuite du programme d'appui à la foresterie du Mali (phase 1987-89). Ce montant est imputé au crédit de programme de Fr. 1,8 milliard pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 18.9.1984). Les dépenses découlant de cet engagement iront à la charge de la rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le secrétaire

||| Zone concernée par le projet

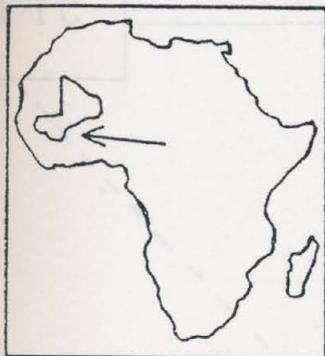
0 100 200 300 400 500 km

à la proposition de crédit
no 230-231/86

SITUATION DU PROJET FORESTIER

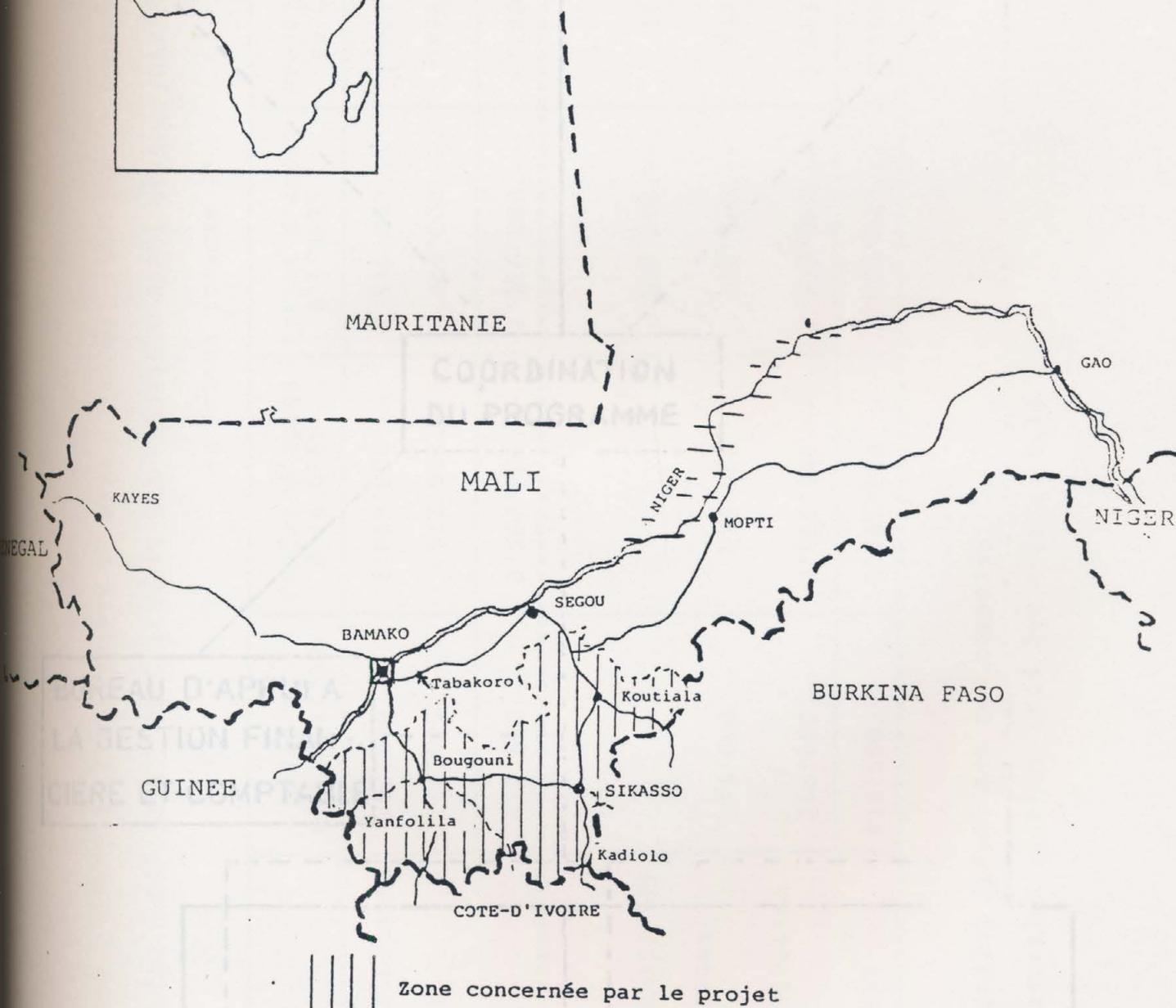
DE LA REGION DE SIKASSO (P.F.R.S.)

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME



COMITE DE
DIRECTION

D N E F



Zone concernée par le projet



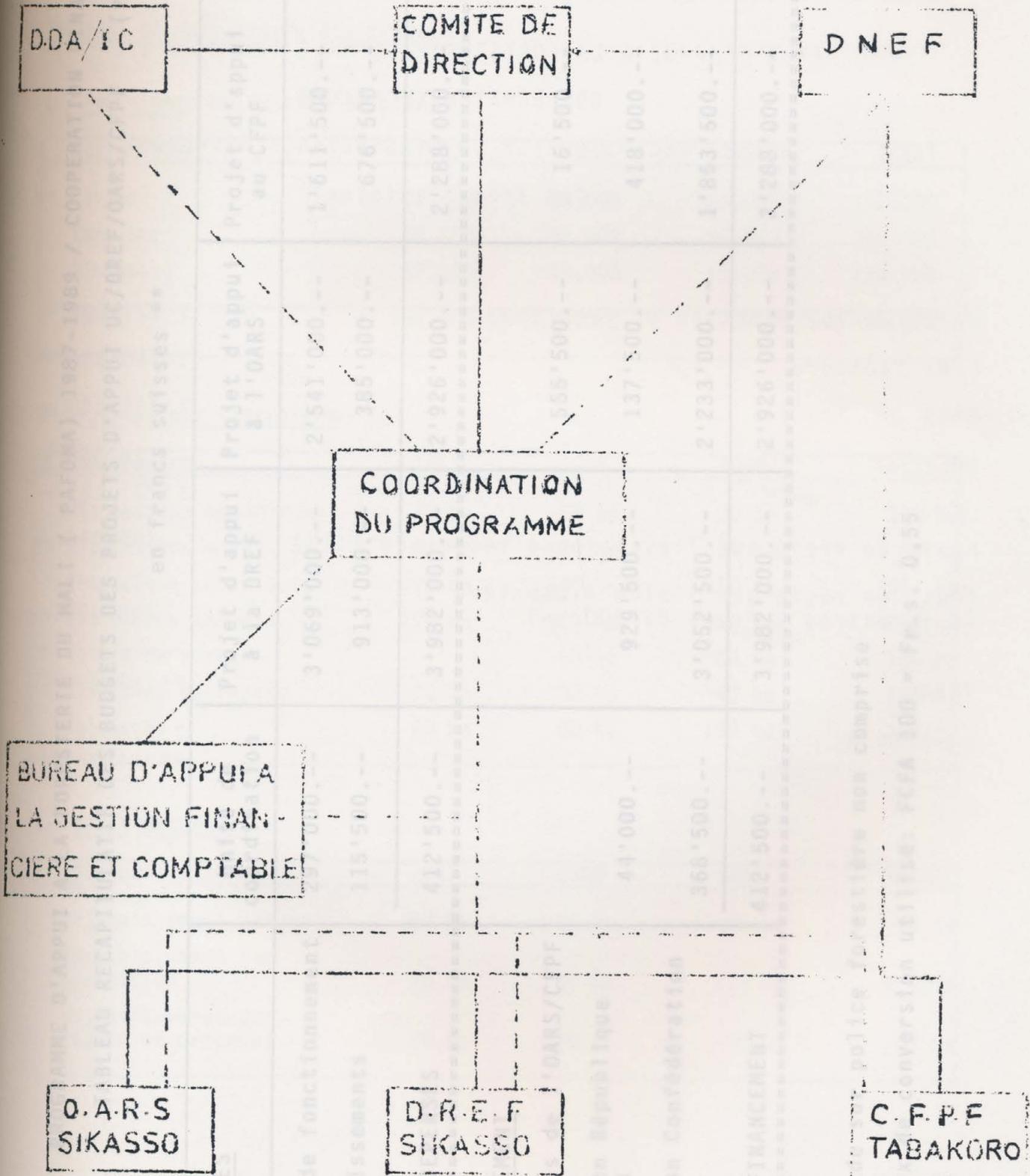
O.A.R.S
SIKASSO

D.R.E.F

C.F.P.F
TABAKORO

à la proposition de crédit
no 230-231/86

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME



PROGRAMME D'APPUI A LA FORESTERIE DU MALI (PAFOMA) 1987-1989 / COOPERATION FINANCIERE

TABLEAU RECAPITULATIF DES BUDGETS DES PROJETS D'APPUI UC/DREF/OARS/CFPF (*)

en francs suisses **

<u>DEPENSES</u>	Unité de coordination	Projet d'appui à la DREF	Projet d'appui à l'OARS	Projet d'appui au CFPF	TOTAL
Frais de fonctionnement	297'000.--	3'069'000.--	2'541'000.--	1'611'500.--	7'518'500.--
Investissements	115'500.--	913'000.--	385'000.--	676'500.--	2'090'000.--
TOTAL DEPENSES	412'500.--	3'982'000.--	2'926'000.--	2'288'000.--	9'608'500.--
FINANCEMENT					
Recettes de l'OARS/CFPF			555'500.--	16'500.--	572'000.--
Dotation République du Mali	44'000.--	929'500.--	137'500.--	418'000.--	1'529'000.--
Dotation Confédération Suisse	368'500.--	3'052'500.--	2'233'000.--	1'853'500.--	7'507'500.--
TOTAL FINANCEMENT	412'500.--	3'982'000.--	2'926'000.--	2'288'000.--	9'608'500.--

(*) étude sur police forestière non comprise

(**)taux de conversion utilisé: FCFA 100 = Fr.s. 0,55

PROGRAMME D'APPUI A LA FORESTERIE DU MALI (PAFOMA) 1987-1989
COOPERATION TECHNIQUE
BUDGET RECAPITULATIF DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE
(en francs suisses)

Unité de coordination du Programme	1'931'000.--
CFPF Tabacoro	1'790'340.--
OARS	1'417'420.--
DREF	1'138'420.--
	<u>6'277'180.--</u>
Frais de régie sur l'assistance technique (11%)	690'490.--
Frais de régie sur l'aide financière (6 semestres à Fr.s. 50'000.--)	300'000.--
	<u>7'267'670.--</u>
TOTAL	7'270'000.--
arrondi à	=====

t.311 Mali 17

ANNEXE 4

à la proposition de crédit
no 230-231/86TRAVAUX ENVISAGES ET OBJECTIFS A ATTEINDRE DURANT LA PHASE 1987-89
(extraits du Plan directeur)

A. OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE REBOISEMENT DE LA REGION DE SIKASSO (OARS)

Tableaux récapitulatifs des travaux

1. Pépinière: Production de plants

Désignation	1987	1988	1989	Total
Farako	52.000	23.000	34.000	110.000
Zangasso	56.000	58.000	66.000	180.000
Sikasso	42.000	49.000	19.000	110.000
TOTAL	151.000	130.000	119.000	400.000

2. Plantations Entretiens

Désignation	1987	1988	1989	Total
Plantations mécaniques	70 ha	50 ha	20 ha	140 ha
Plantations manuelles	20 ha	20 ha	20 ha	60 ha
Entretiens mécaniques	390 ha	300 ha	350 ha	1040 ha
Entretiens manuels	290 ha	320 ha	380 ha	990 ha
Taille de forme	-	60 ha	60 ha	120 ha
Sélection de rejets	30 ha	30 ha	40 ha	100 ha
Eclaircie	40 ha	60 ha	190 ha	290 ha

3. Forêt naturelle

Désignation	1987	1988	1989	Total
Rajeunissement naturel	10 ha	15 ha	55 ha	80 ha
Enrichissement par plantation	20 ha	30 ha	120 ha	170 ha
Rajeunissement par rejets et drageons	20 ha	20 ha	20 ha	60 ha

B. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIER DE TABACORO (CFPF)

En ce qui concerne la formation de base, la nouvelle période doit être considérée comme une phase de consolidation. La phase 1987-89 verra sortir trois nouvelles promotions de 25 agents techniques.

A compter d'octobre 1987, les activités de formation de base alterneront avec celles de recyclage et de formation continue.

Objectifs généraux

a) en matière de formation de base

- renforcement de l'appui pédagogique et de l'organisation de l'enseignement
- revoir le recrutement des enseignants; insister sur leur formation et leur recyclage
- amélioration de la qualité de l'enseignement
- améliorer l'organisation des stages de la 3e année
- améliorer les structures du Centre
- assurer la bonne gestion des structures
- réaliser le concept I du plan d'aménagement de la forêt d'application
- revoir le fonctionnement des organes internes
- multiplier les contacts externes du Centre et renforcer les liens existants.

b) en matière de recyclage

- adapter les connaissances techniques des forestiers aux exigences de la politique forestière
- réactualiser et approfondir les acquis des cadres et agents forestiers dans les domaines prioritaires de la lutte contre l'érosion, les feux de brousse, la protection et de l'aménagement des forêts naturelles, la gestion des pépinières et la conduite des peuplements artificiels, la protection de la faune.
- inculquer aux forestiers de terrain des notions de sociologie et d'économie rurales, d'organisation du travail et de pédagogie de la communication, de manière à développer leur capacité d'écoute, de vulgarisation et d'animation des populations et à leur faire adopter un comportement plus réceptif et plus compréhensif vis-à-vis du monde rural.

Programmes indicatifs pour 1987/88

Les programmes indicatifs 1987/88 se présentent comme suit:

1/11/87 30/9/88

Objectif: 6 - 8 séminaires
(soit 2 à 3 pour chaque catégorie d'agents, toutes les catégories ne devant pas nécessairement être touchées).

Cadres A	Cadres B	Cadres C
Thèmes: - Topo/Levés - rebois./sylvic. - programme/organ.	- Pépinières - rebois./sylvic. - Topo/Levés	- Pépinières - rebois./sylvic. - Topo/Levés

1/10/88 30/9/89

1988: Objectif: 8 séminaires

Cadres A	Cadres B	Cadres C
Thèmes: - Topo/Levés - Rebois/sylv./pép. - Programme/organ. - Aménag. forestier	- Pépinières - Reboisement/sylv. - Animation/vulgaris. - Dendrologie	- Pépinières - Topo/Levés - Animation/vulgar. - Dendrologie

Remarque: ce programme est indicatif. Il n'est pas exclu que de nouveaux thèmes deviennent prioritaires

Nombre indicatif d'agents formés pendant la phase 1987-89

Année	Nombre de séminaires	Nombre de participants par séminaire	Total des participants
1987-88	6/8	15/20	100 - 150
1988-89	8	15/20	120 - 150
Total 1987-89	14/16	15/20	220 - 300

La répartition des agents formés par catégorie dépendra des choix définitifs des thèmes et des participants.

C. DIRECTION REGIONALE DES EAUX ET FORETS (DREF)

Objectifs prioritaires

a) Dans les domaines classé et protégé

- * Poursuite du processus de classement des forêts dont les dossiers sont en cours d'étude à Bamako (délimitation, ouverture de pare-feux périmétraux, bornage, pose de panneaux de signalisation, plan d'aménagement simplifié, immatriculation, surveillance).
- * Poursuite des travaux d'aménagement des forêts classées en tenant davantage compte des aspects socio-économiques de celles-ci et de leurs répercussions sur les populations riveraines (problème des terres de culture, droits d'usage, protection et surveillance, activités salariées: ouverture et entretien des pare-feux, travaux d'aménagement....)
- * Mise en place d'un programme de gestion des forêts naturelles du domaine protégé en collaboration avec la D.N.E.F. et les autres projets forestiers concernés, en tenant compte des populations rurales (contrôle des exploitations, lutte contre les feux de brousse).

b) Pour les villages et collectivités:

- * Entretien et mise en exploitation progressive au bénéfice des populations des reboisements villageois exécutés.
- * Poursuite du programme de reboisements villageois collectifs, individuels et scolaires en accordant une importance accrue aux essences locales.
- * Diversification des actions par
 - la poursuite des activités déjà menées
Pépinières villageoises et scolaires, plantations d'ombrage, d'alignement et de brise-vent.
 - l'intensification des opérations ayant un impact sensible sur l'environnement (forêts villageoises, contrôle des défrichements et des foyers améliorés).
- * Le développement d'actions à caractère intégré de type agro-sylvo-pastoral: cultures intercalaires, cultures fruitières, cultures et plantations fourragères, amélioration des jachères, plantation dans les champs cultivés, etc...
- * L'appui à la réalisation d'opérations de nature à améliorer l'environnement immédiat des populations: aménagement de points d'eau, protection des berges, des cours d'eau et marigots, lutte anti-érosive, etc...
- * L'appui et le soutien à des initiatives locales telles que l'apiculture, la pisciculture, etc.

- * Poursuite de l'encadrement des populations: développement de la sensibilisation sur les problèmes de l'environnement et de sa sauvegarde (feux de brousse, etc...). Intensification de la formation sur les différents thèmes techniques liés aux reboisements, aux pépinières et à toutes les actions menées par le service dans les villages. Une attention particulière sera apportée tout d'abord à l'encadrement et à la formation des femmes, ainsi qu'à l'organisation et à la structuration du milieu villageois pour lui permettre de gérer, protéger et exploiter son environnement de manière rationnelle (comités de lutte contre les feux, contrôle des exploitations, etc...).

c) Pour le service forestier

- * Poursuite du programme d'appui et d'équipement de la Direction Régionale et des cantonnements forestiers.
- * Poursuite des mesures de renforcement et de structuration du service pour lui permettre de réaliser ses objectifs.
- * Poursuite du programme de formation complémentaire et continue des agents forestiers en vue de développer leurs connaissances techniques, de gestionnaire et d'animateur-vulgarisateur: développement des capacités d'auto-analyse et d'auto-évaluation.

d) En collaboration avec les autres projets d'appui du PAFOMA et la DNEF

- * Mise en place d'échanges réguliers, réalisation commune d'essais et expérimentations afin de mieux valoriser les expériences et les informations et de participer pleinement à la mise en oeuvre de la politique nationale.

e) En collaboration avec les autres services travaillant en milieu rural

- * Mise en oeuvre de modalités concrètes de collaboration visant à renforcer l'impact des activités en milieu rural en favorisant les synergies et les approches intégrées.

Abrechnung an:

Bez.	Ant.	Aktan
IDA	2	—
EDI		
LPO		
INO		
X-SP	2	—
AVO	2	—
AVD		
AK		
SPK	2	—
Pa.Dn.	2	—